

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO



ARTICLE 1 – THÈME DU CONCOURS

Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine médiéval de Saint Leu d'Esserent, l'Association Intergénérationnelle des Amis du Patrimoine Clunisien de l'Oise (A.I.A.P.C.O.) organise du 1^{er} février au 31 mars 2025 un concours photo sur le thème :

« Saint Leu d'Esserent et ses trésors du Moyen Âge »

Ce concours amateur est ouvert à tous sans limite d'âge et gratuit.

ARTICLE 2 – DURÉE ET DÉROULEMENT

Le concours est ouvert sur la période du 1^{er} février au 31 mars 2025. Le jury se réunira début avril 2025 pour choisir les images les plus représentatives dans l'esprit du concours.

Les clichés sélectionnés par le Jury seront exposés :

- lors de l'exposition photo des sites clunisiens qui se tiendra au mois d'avril 2025
- en grand format, lors d'évènements organisés par A.I.A.P.C.O. en collaboration avec la mairie

Les participants sélectionnés seront invités à participer à l'exposition photo des sites clunisiens qui aura lieu au mois d'avril 2025.

ARTICLE 3 – OBJECTIF DU CONCOURS

Ce concours a pour but de valoriser l'originalité de la prise de vue et la démarche artistique du photographe, mais aussi de faire découvrir l'héritage insoupçonné du patrimoine médiéval de Saint Leu d'Esserent.

L'objectif est bien entendu de promouvoir le patrimoine public mais également de dévoiler les nombreux trésors de l'époque médiévale qui se cachent dans nos caves et nos maisons. Sentes, caves, souterrains, façades médiévales, sculptures ..., Saint Leu d'Esserent regorge de trésors du Moyen-âge.

Ainsi ce concours photo permettra, outre la mise en valeur des monuments publics, de révéler des lieux méconnus, de partager et d'améliorer nos connaissances et porter un nouveau regard sur l'histoire de notre commune.

ARTICLE 4 – MODALITÉ DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation ultérieure.

En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte également que sa création puisse être exposée sur les différents sites de la ville et exploitée par A.I.A.P.C.O. lors des différentes manifestations organisées par elle.

Chaque participant peut présenter 3 photographies au maximum, en couleur ou en noir et blanc. La photo ne doit ni être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos. Les tirages devront être numérotés de 1 à 3 en fonction du nombre présenté au concours. Chaque tirage devra être accompagné d'une fiche de participation (1 fiche par tirage) dûment renseignée et signée, condition impérative de recevabilité.

Les photos (accompagnées de la fiche de participation) peuvent être :

- soit déposées en format A4 sur papier photo brillant ou mat à la Médiathèque de Saint Leu d'Esserent
- soit envoyées par mail en format JPG 300 Dpi à l'adresse aiapco60@gmail.com

En participant à ce concours, le photographe s'engage, en signant la fiche de participation, à :

- être l'auteur de la (ou des) photographie(s) présentée(s) au Jury
- détenir les droits et autorisations de diffusion sur son contenu (notamment si des personnes y sont représentées)

La photographie devra :

- être une œuvre originale
- être accompagnée d'une fiche de participation

Tout cliché ne répondant pas à ces critères ne sera pas retenu par le Jury.

ARTICLE 5 – CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats selon les critères ci-dessous. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. La préservation de l'anonymat et de l'identification du lieu photographié doit être signalé sur la fiche de participation.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Mise en valeur du monument, de la rue, du quartier photographié*
- Découverte d'un lieu privé ou méconnu (cave, souterrain, sculpture, ...)*
- Qu'il s'agisse d'un lieu public ou privé, l'intérêt artistique, l'originalité de la prise de vue ainsi que la mise en scène seront évalués par le Jury

** Seules les photos illustrant un élément pouvant se rapporter à l'époque moyenâgeuse de la ville de Saint Leu d'Esserent seront pris en compte par le Jury.*

ARTICLE 6 – DOTATION PRIX ET RÉCOMPENSES

Ce concours ne délivre aucun prix de valeur numéraire.

Les clichés sélectionnés seront exposés lors des manifestations organisées par A.I.A.P.C.O. et conjointement avec les manifestations organisées par la mairie de Saint Leu d'Esserent.

Les lauréats verront leur production imprimée en grand format et exposée dans différents lieux publics de Saint Leu d'Esserent.

L'annonce des résultats sera réalisée lors de l'exposition photo des sites clunisiens qui se tiendra en avril 2025 en collaboration avec la mairie de Saint Leu d'Esserent et la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.

ARTICLE 7 – INFORMATIQUES ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.